



# Club de Défense des Animaux Paris 12

## Le CDA a été créé en 1979

Reconnu d'intérêt général en 1990 il est, de ce fait, habilité à délivrer des reçus fiscaux permettant à ses adhérents, donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale.

Il est domicilié à la **Maison des Associations**,

CDA boîte n°11 – 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris

Courriel : [contact@cda-paris12.com](mailto:contact@cda-paris12.com) – [www.cda-paris12.com](http://www.cda-paris12.com)

Facebook : Club de Défense des Animaux CDA 12 – [Instagram.com/cdaparis12](https://www.instagram.com/cdaparis12)

**Permanence** : un samedi par mois de 14h00 à 16h00

Maison des Associations du 12<sup>ème</sup>

(pour la date, se référer au site web)

---

## Être bénévole

**Le bénévolat est un échange** de service entre deux parties, il est donc important que les apports d'un côté comme de l'autre aboutissent à une synergie commune afin que chacun(e) puisse s'y retrouver et s'impliquer.

C'est aussi un **engagement moral** par lequel une personne apporte son savoir-faire et son temps à une association dont la thématique et les objectifs lui conviennent.

Le CDA est une association de **Protection animale** dédiée exclusivement aux chats.

**Pour devenir bénévole**, il faut être majeur(e), assuré(e) si cela n'est déjà fait, et adhérer au CDA.

C'est aussi s'impliquer et promouvoir les actions menées par le CDA comme cela est mentionné dans la Charte des bénévoles ci-après.

**Les secteurs composant le CDA sont les suivants :**

### **Les permanences**

Une fois par mois, le samedi de 14h00 à 16h00 à la Maison des Associations, 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris : les permanences s'organisent par roulement (se référer au site web pour la date).

### **Les visites de familles d'accueil**

Les familles d'accueil qui se proposent d'accueillir des chats jusqu'à leur adoption sont également des bénévoles : le recrutement se fait via un questionnaire, puis une visite de la famille d'accueil ; La signature d'une Convention scelle les deux parties pour un an, renouvelable par tacite reconduction. Étant donné son expérience, le CDA s'est constitué un réseau de familles d'accueil qui sont fondamentales et sans lesquelles il lui serait difficile de travailler.

### **Les adoptions**

Ce sont plusieurs bénévoles qui se chargent de ce secteur très sensible, demandant une grande attention ; mais aussi de l'écoute, savoir conseiller... C'est une responsabilité que d'être chargé(e) d'adoption ; C'est aussi un poste relationnel important où il faut une certaine disponibilité également.

### **Les visites de suivi**

Elles sont programmées dans l'année selon la date de l'adoption d'un animal.

En ce qui concerne les secteurs ci-dessus, piliers du CDA, il faut bien connaître le fonctionnement du CDA, avoir le sens du relationnel, être organisé(e), posséder une culture féline, etc. – Tous ces postes sont soumis à une formation, et plus particulièrement celui de l'adoption pour lequel il faut être rigoureux et vigilant.

**A ces secteurs, s'ajoutent le Journal trimestriel** (rédaction d'articles) ; **la Newsletter** (mise en page, et envoi des courriels) ; **les marchés de la Saint-Jean** (juin) **et Noël** (décembre) ainsi que le **Forum des associations** du 12<sup>ème</sup> et autres événements liés à la Protection animale. Et rejoindre l'équipe **Facebook/Instagram**.

**Des aides ponctuelles** peuvent être mises en place : **Transferts d'animaux** ou **de matériel** (cages de transport, nourriture...) d'un point à un autre ; **Prendre des photos** des chats chez les familles d'accueil. Également, participer aux événements en tenant **les stands** ; Les **inventifs** sont les bienvenus (création d'objets, boîtiers, bijoux, etc. qui seront mis en vente au profit du CDA).

**Si vous souhaitez être bénévole**, venez nous rencontrer lors de la **permanence mensuelle**, ou contactez-nous via notre **site web** (« Nous soutenir – Bénévolat ») ; par ces deux moyens vous pourrez consulter ou télécharger le document « **Être bénévole** ». Quel que soit votre choix, un **entretien téléphonique** avec un membre du bureau ou un(e) bénévole sera nécessaire afin de vous présenter le fonctionnement du CDA, il sera suivi d'un rendez-vous si vous souhaitez vous engager.